

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/el/loi/2016/12/18/2019014513/justel>

Dossier numéro : 2016-12-18/23

Titre

18 DECEMBRE 2016. - Loi portant assentiment à la Convention sur l'Institut européen de la forêt, faite à Joensuu (Finlande) le 28 août 2003

Source : AFFAIRES ETRANGERES, COMMERCE EXTERIEUR ET COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

Publication : Moniteur belge du 18-09-2019 page : 86915

Entrée en vigueur : 28-09-2019

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

[Art. 2](#). La Convention sur l'Institut européen de la forêt, faite à Joensuu (Finlande) le 28 août 2003, sortira son plein et entier effet.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Convention sur l'Institut européen de la forêt, faite à Joensuu (Finlande) le 28 août 2003 (Pour la Convention, voir : 2003-08-28/36)